

Lancement de POLLEC 3

La Convention des Maires s'étend en Wallonie

Bientôt, les trois quarts des communes wallonnes seront engagées dans la Convention des Maires. Que de chemin parcouru depuis 2008! Cette nouvelle progression du nombre de signataires wallons résultera de la 3^e campagne POLLEC lancée par la Région en 2016-2017. De plus, la Wallonie va devenir Coordinateur de la Convention des maires.



MARIANNE DUQUESNE,
Conseiller expert

La Convention des Maires

En 2008, la Commission européenne lançait la Convention des Maires pour inciter les communes à s'engager volontairement à contribuer à atteindre l'objectif européen de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Pour rappel, l'engagement comporte les étapes suivantes :

- la signature de la Convention des Maires ;
- la mise en place d'une équipe de suivi ;
- la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire et l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'énergie durable avec les divers acteurs locaux ;
- la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions.

Cette initiative remporte d'emblée un beau succès puisque, début juillet 2009, plus de 500 autorités locales à travers l'Europe y ont adhéré et se sont engagées à adopter des plans d'actions en faveur de l'énergie durable. Et, fin juin 2010, elles sont déjà plus de 1.800 à avoir répondu à l'appel. En février 2012, la Convention des Maires compte plus de 3.400 signataires dont 10 entités belges parmi lesquelles deux communes wallonnes : Liège et Sivry-Rance.

En mars 2014, la Commission européenne à l'Action pour le Climat lance *Mayors Adapt*, la Convention des Maires sur l'adaptation aux changements climatiques, parallèlement à la *Convention des Maires*. *Mayors Adapt* est établie sur le même modèle que la Convention des Maires : la signature qui marque l'engagement, l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques, l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, la mise en œuvre et le suivi de celle-ci au travers de rapports.

Le 15 octobre 2015, la Commission européenne rassemble les deux initiatives et lance la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie. Celle-ci intègre l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs européens à

l'horizon 2030 (à savoir la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030).

POLLEC 1, 2 ET 3 : le soutien de la Wallonie aux communes

Dès janvier 2009, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) se fait le relais de l'initiative européenne. Nous faisons notamment la promotion de la dynamique de la Convention des Maires dans le *Mouvement Communal* et sur notre site internet au travers de 5 publications sur le sujet entre janvier 2009 et septembre 2011.

Malgré cela, l'engagement des communes wallonnes reste plus que discret. Il se cantonne à deux communes pionnières : Liège qui a signé la Convention des Maires fin novembre 2008 et Sivry-Rance qui a adhéré à la mi-octobre 2009.

Le coût de la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'énergie durable, qui font partie des premières étapes de l'engagement dans la Convention des Maires, semble réfréner plus d'une commune.

Fin 2011 – début 2012, l'Association de Promotion des Énergies renouvelables (LAPERe), avec le soutien de l'UVCW, prend alors l'initiative d'interpeller les Ministres du Gouvernement wallon concernés. C'est ainsi qu'à la mi-mars 2012, le Ministre des Pouvoirs locaux, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de l'Énergie associent leurs efforts et lancent la première campagne POLLEC.

Lancé pour la première fois en 2012, le programme POLLEC (pour « Politique locale Énergie Climat ») de la Wallonie offre un soutien financier et méthodologique aux communes qui souhaitent s'inscrire dans la Convention des Maires :

- D'une part, une subvention couvrant jusqu'à 50 % du coût de l'accompagnement externe pour l'élaboration de l'état des lieux du territoire et du plan d'actions ;
- D'autre part, une boîte à outils. Pour la première édition de POLLEC, les communes bénéficiaient d'un modèle de cahiers des charges pour le marché de consultance, des données de consommations énergétiques de 2006 par secteur à l'échelle du territoire communal, et d'un calculateur d'émissions de gaz à effet de serre.

LAPERe est chargée de coordonner le programme.

La campagne POLLEC 1 a offert un tremplin à 17 communes-pilotes qui se sont engagées dans la Convention des Maires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 20 % avant 2020.

Fort de cette première expérience¹, le Ministre des Pouvoirs locaux et de l'Énergie a lancé une deuxième édition de POLLEC en mars 2015, afin de continuer à encourager les communes wallonnes à intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans leurs politiques et à développer une stratégie à l'échelle de leur territoire dans la dynamique de la Convention des Maires. Ce deuxième programme s'adressait tant aux communes individuelles qu'aux structures supra-locales encadrant des communes partenaires s'engageant à signer la Convention des Maires, permettant ainsi une gouvernance multi-niveaux. Des stratégies énergétiques et climatiques ont ainsi pu être déployées sur un territoire plus large que celui d'une seule commune (l'arrondissement de Namur, la Wallonie picarde, le Pays des Condruses...). En outre, une partie de l'appel à candidatures visait des territoires ayant déjà un Plan d'Action Énergie durable (PAED) et souhaitant développer des mécanismes de financement alternatif pour des projets de production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de cette deuxième campagne POLLEC, la Wallonie a spécialement développé de nouveaux outils (voir tableau), mis gratuitement à disposition des communes pour les aider à répondre aux exigences et faciliter fortement le remplissage des documents modèles de la Convention des Maires (matrice PAED...).² Des ateliers ont également été organisés afin de permettre aux protagonistes (communes, structures supra-locales, bureaux d'études partenaires) de s'approprier la dynamique et les outils.

Étant donné que, fin 2015, la Convention des Maires a intégré le volet adaptation aux changements climatiques et les

objectifs européens à l'horizon 2030, devenant de la sorte la *Convention des Maires pour le climat et l'énergie*, les communes soutenues par la Wallonie dans le cadre de POLLEC 2 se sont engagées à signer soit la Convention des Maires (objectifs à l'horizon 2020), soit la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie (objectifs à l'horizon 2030)³.

Fin novembre 2016, la Wallonie a lancé le troisième programme POLLEC afin d'inciter les communes n'ayant pas encore adhéré à rejoindre la dynamique de planification énergétique de leur territoire. Les candidatures devaient être rentrées pour le 28 février 2017. Comme POLLEC 2, cette troisième campagne s'adresse tant à des communes individuelles qu'à des structures supra-locales (intercommunale, Groupe d'Action locale, province) qui fédèrent un ensemble de communes. Les communes s'étant engagées sur base de la première Convention des Maires et des objectifs à l'horizon 2020 sont également éligibles à POLLEC 3 si elles souhaitent adapter leur plan d'actions en faveur de l'énergie durable pour y intégrer l'aspect adaptation aux changements climatiques et renouveler leur engagement dans le cadre de la Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat et de ses objectifs à l'horizon 2030.

Le soutien est comparable aux éditions précédentes : à la fois financier pour couvrir une partie des coûts de l'accompagnement externe et à la fois méthodologique. L'aide financière, plafonnée, est modulée en fonction du nombre d'habitants du territoire concerné et selon qu'il s'agit d'un nouveau signataire ou du renouvellement de l'engagement. Un nouvel outil, élaboré à l'initiative de l'Agence wallonne pour l'Air et le Climat (AwAC), permettra aux communes de planifier des mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques et de répondre ainsi au volet « adaptation » de la Convention.

Le soutien méthodologique s'étoffe, au fil des campagnes, des nouveaux outils développés au niveau de l'APERe, de l'AwAC et de la DGO4⁴ :

LES OUTILS POLLEC		
POLLEC 1	POLLEC 2	POLLEC 3
<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges pour accompagnement externe • Données de consommation d'énergie du territoire communal par secteur en 2006 • Calculateur carbone pour le bilan patrimonial communal 	Outils Pollec 1 + <ul style="list-style-type: none"> • Modèle de PAED validé par la Convention des Maires • Bilan énergétique communal (inclus l'inventaire de référence des émissions de GES de l'année 2006) • Outil « état des lieux » • Outil « évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques » 	Outils Pollec 1 + Pollec 2 + <ul style="list-style-type: none"> • Outil « planification de mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques »

¹ Voir : M. Duquesne, *Politique locale Énergie Climat : de POLLEC 1 à POLLEC 2*, in *Mouv. comm.*, 6/7 2015, pp. 38 à 41 (ou sur internet : <http://www.uvcw.be/articles/33,850,486,486,6130.htm>).

² Par ex. l'outil PAED génère des bilans à partir des données et fait la retranscription automatique des données dans les matrices correspondantes de la Convention des Maires, conformément aux exigences de celles-ci. Ces outils peuvent être téléchargés sur le Portail de l'Énergie de la Wallonie : <http://energie.wallonie.be/fr/outils.html?IDC=9178&IDD=114713> ainsi que sur la plate-forme réservée aux communes participantes au programme POLLEC.

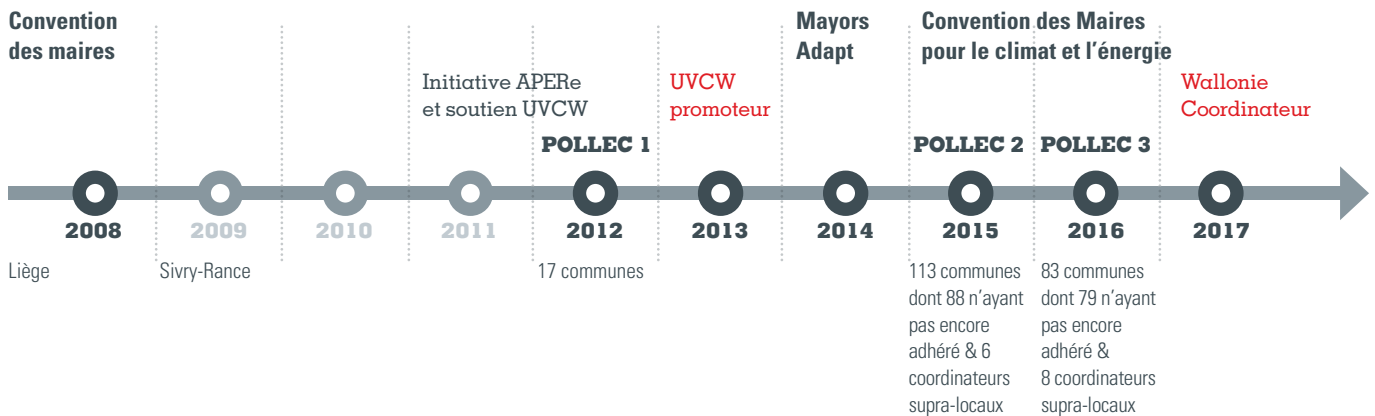
³ Le lecteur trouvera plus d'information sur POLLEC 2 et sur la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie dans une précédente publication : M. Duquesne, *La nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie*, in *Mouv. comm.*, 6/7 2016, pp. 31 à 34 (ou sur internet : <http://www.uvcw.be/articles/33,850,486,486,6719.htm>).

⁴ Service public de Wallonie, Direction opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (DGO4), Département de l'Énergie et du Bâtiment durable.

L'attention portée par la Région à fournir aux communes les données et les outils les mieux adaptés (car développés pour répondre à la fois aux besoins des communes et pour satisfaire aux exigences de la Convention des Maires, en prenant le soin de les faire valider par le Bureau de la Convention) est à souligner. Cette manière d'opérer s'avère gagnant-gagnant. D'une part, la Wallonie s'assure d'une concordance entre les bilans régionaux (énergétiques et d'émissions de gaz à effet

de serre) et la somme des bilans locaux. D'autre part, elle reçoit les données et informations sur les actions locales qu'elle peut ensuite agréger pour établir les progrès réalisés en Wallonie en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables. Cette cohérence globale dans la coordination des politiques énergétiques et climatiques régionales et locales est assurément une réussite du programme POLLEC !

La Convention des Maires et son déploiement Wallonie de 2008 à 2017 :



Les communes wallonnes ayant signé formellement la Convention⁵ :

Convention des Maires (objectifs 2020)	Convention des Maires pour le climat et l'énergie (objectifs 2030 et volet adaptation)
Attert, Aubange, Bernissart, Braives, Brunehaut, Burdinne, Chièvres, Daverdisse, Donceel, Ellezelles, Enghien, Flémalle, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Gembloux, Habay, Herve, Hotton, Houffalize, La Louvière, La Roche-en-Ardenne, Martelange, Mons, Mouscron, Namur, Nassogne, Neufchâteau, Neupré, Péruwelz, Rumes, Saint-Hubert, Saint-Léger, Sambreville, Sankt Vith, Seraing, Sillery, Sivry-Rance, Sombreffe, Tellin, Tenneville, Thuin, Tournai, Vielsalm, Virroinval, Visé, Wanze	Amay, Amel, Andenne, Anthisnes, Antoing, Arlon, Ath, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Boussu, Brugelette, Bütgenback, Charleroi, Chaudfontaine, Clavier, Colfontaine, Comines-Warmonet, Courcelles, Dison, Ecaussines, Eghezée, Estaimpuis, Fernelmont, Ferrières, Fléron, Floreffe, Frameries, Gedinne, Geer, Genappe, Gerpennes, Gesves, Gouvry, Grâce-Hollogne, Hannut, Herbeumont, Héron, Herstal, Honnelles, Huy, Ittre, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Léglise, Liège, Lierneux, Lincent, Malmedy, Marchin, Modave, Nandrin, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ouffet, Pepinster, Plombières, Profondeville, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Rochefort, Rouvroy, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Ghislain, Saint-Nicolas, Seneffe, Somme-Leuze, Soumagne, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Tinlot, Trooz, Waimes, Welkenraedt

À noter que les premières communes signataires s'engageaient sur les objectifs 2020.

Des actions prometteuses

Le 21 juin dernier, la Wallonie a réuni les 83 communes et 8 coordinateurs supra-locaux retenus pour l'événement de lancement de POLLEC 3. Ce séminaire a donné l'occasion de rappeler le calendrier du programme, de présenter brièvement l'aide mise en place et les outils dont la prise en main sera expliquée lors d'ateliers spécifiques mais également de partager les retours d'expérience d'actions sur le terrain. Ces dernières feront l'objet de publications spécifiques sous forme de bonnes pratiques.

La Wallonie coordinateur

En 2013, considérant que les engagements liés au rôle de « Promoteur de la Convention » correspondent aux missions de l'Union envers ses membres, et suite à la décision de son Conseil d'administration, l'UVCW devient « Promoteur de la Convention ». Concrètement, le rôle de « Promoteur » consiste à promouvoir l'adhésion à la Convention, à orienter ses membres dans le processus de la Convention, à faciliter les échanges d'expériences entre les signataires et les villes

candidates, à jouer un rôle d'intermédiaire entre ses membres, la Convention des Maires et les médias et à identifier des synergies entre des événements et des initiatives connexes au niveau régional et national.

Depuis lors, l'Union a encouragé à chaque occasion la Wallonie à s'engager comme « Coordinateur de la Convention ». En effet, les rôles des coordinateurs sont de promouvoir l'adhésion à la Convention des Maires et de fournir une assistance technique et stratégique aux signataires ainsi qu'un soutien financier et des opportunités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable.

Alors que la Wallonie remplit largement l'ensemble de ces engagements depuis 2012 au travers des programmes POLLEC successifs, le Gouvernement wallon du 15 juin 2017 a pris la décision que la Wallonie assurera le rôle de Coordinateur de la Convention des Maires. La Wallonie bénéficiera dès lors bientôt d'une visibilité européenne méritée pour la cohérence globale qu'elle mène dans la coordination des politiques énergétiques régionales et locales.

⁵ À la date du 22 août 2017.